

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance No 3-2024

du lundi 6 mai 2024

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour.

Appel :

Personnes présentes : 50

Excusées : 17

Retard : 4

Absents : -

Démissions : -

Future admission : 2

Total : 73

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbal du 11 mars 2024

3. Correspondance

4. Communications du Bureau

5. Communications municipales

6. Collaborations intercommunales

7. Assermentations

8. Elections complémentaires

9. Préavis no 03-2024 concernant une demande de crédit de CHF 93'000.- TTC afin de réaliser un Plan lumière sur le territoire communal répondant au postulat PO 2-2013 de Monsieur l'ex-Conseiller communal M. Mattia & consorts « Pour une réflexion globale sur la qualité de l'éclairage au sein de la Commune »

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis no 03-2024,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de valider la réalisation d'un Plan lumière structuré autour de la création d'une trame noire visant à réduire la pollution lumineuse, préserver la biodiversité nocturne et réduire la consommation d'énergie, de valider son accompagnement par une campagne de communication ;
2. de valider la réalisation du relevé des points lumineux de la Ville et la collecte de métadonnées y relatives ainsi que leur intégration dans la base de données communale ;
3. d'octroyer un crédit de CHF 68'760.25 destiné à la réalisation du Plan lumière ;
4. de financer cette dépense par un prélèvement au fonds Plan climat 9280.107 de CHF 68'760.25 ;
5. de porter au budget 2024 les charges liées au relevé des points lumineux de la Ville et à la gestion des données y relatives pour un montant de CHF 23'823.60 TTC.

VOTE : C'est à une large majorité, moins quelques abstentions que les conclusions du préavis no 03-2024 sont acceptées.

- 10. Préavis N° 04-2024 au Conseil communal sollicitant une augmentation du cautionnement solidaire accordé en garantie des emprunts contractés par la société CADOUEST SA d'un montant de CHF 3'000'000.-**

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis no 04-2024,
- ouï les rapports des Commissions chargées d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'autoriser la Municipalité à augmenter le plafond de cautionnement solidaire accordé en garantie des emprunts contractés par la société CADouest SA de CHF 3'000'000.-, dès le 1er juin 2024, sous réserve que les communes de Lausanne et de Renens en fassent de même ;
- de prendre acte que le montant total des cautionnements accordés à CADouest s'élève désormais à une part CHF 9'000'000.- sur le plafond de cautionnement de la ville fixé CHF 46'500'000.-.

VOTE : C'est à l'unanimité que les conclusions du préavis no 04-2024 sont acceptées.

11. Préavis intercommunal N° 05-2024 de l'Entente intercommunale SDIS Malley Prilly-Renens au Conseil communal concernant le remplacement du véhicule matériel Malley 170 de l'OI Prilly par deux véhicules transport de personnes et matériel et la demande de crédit de CHF 186'000.- (intercommunal) dont CHF 68'239.- pour la Ville de Prilly

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis intercommunal no 05-2024,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'autoriser l'Entente intercommunale SDIS Malley, Prilly - Renens à remplacer le véhicule matériel Malley 170 de l'OI Prilly par deux véhicules transport de personnes et matériel, modèle Vito Tourer 119 de marque Mercedes ;
- d'accorder à l'Entente intercommunale SDIS Malley, Prilly - Renens le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 186'000.- TTC, selon les modalités décrites sous chiffre 4.1 ci-dessus ;
- d'allouer à l'Entente intercommunale SDIS Malley, Prilly - Renens une subvention communale d'investissement de CHF 186'000.- TTC, selon les modalités décrites sous chiffre 5 ci-dessus.
- décider de financer ces dépenses par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
- d'accepter les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2024 telles que décrites au chapitre 6.2 des incidences financières pour un montant de CHF 1'400.-, sur le compte N° 3521.001-6500 Participation à l'organisme intercommunal, Prilly-Renens" ;
- de prendre acte que soient portées aux budgets 2025 et suivants, les charges de fonctionnement supplémentaires inhérentes au présent préavis telles que décrites au chapitre 6.2 des incidences financières.

VOTE : C'est à une large majorité, moins un avis contraire et une abstention que les conclusions du préavis intercommunal no 05-2024 sont acceptées.

12. Réponse à l'interpellation INT 01-2024 : Point de situation sur la situation d'enfants de familles migrantes en âge préscolaire - déposée par Eva Tortelli & consorts

13. Réponse à la question écrite QE 01-2024 : Question complémentaire à la réponse à l'interpellation 05-2023 - déposée par Patrizia Clivaz Luchez & consorts

14. Réponse à la question écrite QE 02-2024 : Demande d'information concernant la végétalisation entre la boucherie et la boulangerie Bourgeois et le rond-point de Prilly Centre - déposée par Sylvie Krattinger
15. Motions, postulats, interpellations et projets.
16. Questions et divers
17. Contre-appel

La séance est levée (heure) : 21h23